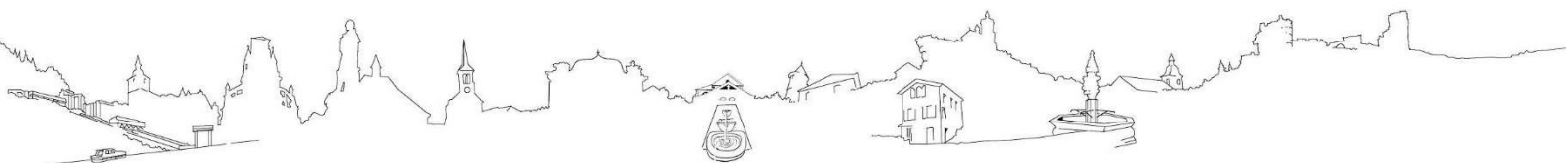


COMMUNE DE DABO  
Villages de Schaeferhof et Hellert  
\*\*\*

Mise en conformité du système  
d'assainissement collectif

COMPTE-RENDU  
DE LA REUNION PUBLIQUE D'INFORMATION DU JEUDI 4 AVRIL 2024



Après introduction des élus, M. Eric WEBER, Maire de Dabo, et M. Christian FRIES, Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg en charge de l'environnement, la parole est donnée à M. Sébastien MONGIN, en charge du service de l'environnement à la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg.

La réunion est décomposée en 3 points :

1. Présentation du projet
2. Calendrier de l'opération
3. Déconnexion des fosses septiques

La réunion se terminera par un temps d'échanges, bien que toutes les personnes soient invitées à poser leurs questions à la fin de chaque point.

### Point 1 : Présentation du projet

Le projet est présenté par le bureau d'études SAFEGE de Metz. Il n'a pas fondamentalement changé par rapport à la version de 2017. Quelques recalages ont été faits, concernant notamment la position des postes de relevage situés rue de la Vallée et rue des Sapins. Le réseau sera de type unitaire (eaux pluviales et usées confondues).

A la demande d'une habitante, il est précisé que les habitations situées au Kuhberg resteront en assainissement non-collectif. En effet, le coût de raccordement des habitations situées dans le zonage d'assainissement non-collectif n'est pas rentable au vu de l'investissement à réaliser par rapport à l'aide attribuée par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

La future station d'épuration sera située à côté de la déchèterie du Neustadtmühle, de type filtre planté de roseaux à écoulement vertical d'une charge brute de pollution organique de 1030 équivalents-habitants. Son rejet dans la Zorn n'aura pas plus d'incidences qu'actuellement sur le niveau et la qualité du cours d'eau.

Les plans du projet en version papier ont été remis à la Commune pour affichage. Ils seront à compléter par les plans du zonage d'assainissement. Tous ces plans, l'arrêté préfectoral d'autorisation et le présent compte-rendu seront mis en ligne sur le site internet de la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg.

### Point 2 : Calendrier de l'opération

- Reprise des études au 2<sup>ème</sup> semestre 2022
- Arrêté Préfectoral d'autorisation du 16.01.2024
- Commission d'aides financières de l'Agence de l'Eau le 14.03.2024 (octroi subvention)
- Lancement de l'appel d'offres le 29.03.2024
- Retour des offres pour le 07.05.2024
- Mise au point/négociation : mai 2024
- Notification des marchés : juin 2024
- Période de préparation : septembre 2024
- Démarrage des travaux : octobre 2024
- Durée : environ 18 mois

### Point 3 : Déconnexion des fosses septiques

Les travaux en domaine privé sont à la charge des propriétaires.

La commune de Dabo est située sur le bassin versant de la Zorn, l'état sanitaire de celle-ci est jugé bon.

Il en découle que la mise en conformité de l'assainissement collectif n'est pas inscrite au Plan d'Action Opérationnel Territorialisé 2022-2027 (PAOT), c'est-à-dire qu'elle n'est pas prioritaire. A l'inverse d'une commune comme Vilsberg, située sur le bassin versant de la Zinsel du Sud dont l'état sanitaire est jugé moyen, qui est de ce fait inscrit au PAOT 2022-2027 comme opération prioritaire.

Ce détail a son importance dans les aides éventuelles attribuées pour la déconnexion des fosses. Dans le cas d'une commune inscrite au PAOT, chaque propriétaire peut bénéficier de 2.000€ par déconnexion plus 1.000€ pour la gestion des eaux pluviales à la parcelle (les eaux pluviales sont infiltrées sur la parcelle et ne sont pas rejetées dans le réseau unitaire), uniquement dans le cas d'une mise en conformité groupée de branchements privatifs sous maîtrise d'ouvrage publique (c'est-à-dire que c'est la CC du Pays de Phalsbourg qui porte le projet, et non pas chaque propriétaire indépendamment l'un de l'autre).

Dans le cas de Dabo, la subvention qui a été allouée par l'Agence de l'Eau l'a été au titre de commune située en zone de montagne pour la création d'un 1<sup>er</sup> système d'assainissement collectif. Cette opération n'étant pas inscrite au PAOT, l'aide à la déconnexion reste hypothétique, puisque dépendante des crédits disponibles de l'Agence de l'Eau.

Devant cette incertitude, l'Agence de l'Eau devant en plus changer son programme de financement au 1<sup>er</sup> janvier 2025 (12<sup>ème</sup> programme - période 2025-2030), la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg a décidé dans un 1<sup>er</sup> temps de compléter les campagnes réalisées par la SAFEGE en 2014-2015 (Il reste dans la zone d'assainissement collectif 60 enquêtes à réaliser sur Schaeferhof et 10 sur Hellert). Chaque propriétaire se verra donc remettre avant la fin de cette année le plan de son réseau privatif existant, le plan des travaux projetés et un devis estimatif.

Il sera alors temps, une fois le nouveau programme de financement de l'Agence de l'Eau fixé en 2025 et en fonction des crédits disponibles, de voir s'il est possible d'obtenir l'aide à la déconnexion pour les propriétaires.

Le Service Environnement de la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg se tient à la disposition des propriétaires concernés au 03.87.24.79.44 ou par mail à l'adresse [assainissement@paysdephalsbourg.fr](mailto:assainissement@paysdephalsbourg.fr).

Etabli par S. MONGIN  
Le 12 avril 2024.